



Communiqué
À tous les médias
Pour diffusion immédiate

Consultation du MDDEP sur les indicateurs de développement durable :

Un bon projet qui nécessite des ajustements

Québec, le 2 septembre 2009 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale ses recommandations devant l'intention du gouvernement du Québec de créer une première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés par le Québec en matière de développement durable (document de consultation publique, janvier 2009).

Un choix judicieux

De façon générale, la FCCQ appuie les propositions gouvernementales, tout en demandant des ajustements dans certains cas. La FCCQ propose également de remplacer deux des indicateurs proposés par d'autres plus révélateurs.

Le choix des indicateurs et la façon dont ils sont présentés et interprétés vont conditionner les débats à venir. Ils sont la traduction de valeurs et d'une conception précise du développement durable. En ce sens, la FCCQ appuie le choix fondamental du gouvernement consistant à établir des indicateurs portant sur des capitaux de différentes sortes, plutôt que sur des objectifs de société. Cette approche laisse aux générations futures le choix de se donner des objectifs selon leur conception du développement durable qui évoluera dans le temps.

« Il est important que le gouvernement ne se limite pas à une définition environnementale du développement durable, qui est beaucoup plus que la préservation de nos lacs et rivières. Le développement durable, c'est aussi un développement qui permet aux entreprises d'être pérennes et aux Québécois de s'enrichir sans pour autant hypothéquer les générations futures. Les indicateurs proposés touchent à l'économie, au social et à l'environnement. Ils interpellent tous ceux qui s'intéressent au développement du Québec. Cette approche est celle qu'il fallait adopter, » estime Caroline St-Jacques, vice-présidente Affaires publiques et communications de la FCCQ.

Les limites des indicateurs

La Fédération partage l'idée qu'il vaut la peine de lancer un système d'indicateurs sur la base des données existantes, quitte à définir de nouvelles variables ou à améliorer la cueillette de données plus tard. Le document de consultation indique à juste titre que les indicateurs ont une fonction de communication (p.13-14), soit celle d'intéresser la population aux progrès en matière de développement durable. Pour cette raison, les variables retenues doivent être simples à comprendre et pouvoir être interprétées de façon univoque comme quelque chose de positif ou de négatif, selon le cas.

La plupart des variables proposées répondent à cette condition. Selon nous toutefois, trois d'entre elles doivent être revues : la répartition du revenu, la valeur foncière du parc immobilier et le ratio du PIB culturel sur le PIB total.

Prendre garde au détournement de sens!

Dans un exercice à caractère stratégique comme celui-ci, le choix des indicateurs, ainsi que leur déclinaison selon d'autres variables comme la région, n'est pas anodin puisqu'il peut conditionner l'allocation des rares ressources du gouvernement et ainsi, donner lieu à des pressions pour privilégier un indicateur plutôt qu'un autre. Cela peut conduire au détournement d'un exercice stratégique valable, qui devient alors instrumentalisé par des intérêts bureaucratiques ou sectoriels. La FCCQ met le gouvernement en garde contre un tel détournement de sens.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 161 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

NB : Caroline St-Jacques, VP Affaires publiques et communications de la FCCQ, sera disponible pour des entrevues lors de sa présentation à la Commission parlementaire, le mercredi 2 septembre, Salle 1.38, à 15 h 30.

Pour information :

Bruno-Serge Boucher
Fédération des chambres de commerce du Québec
514-844-9571, poste 3240
514-717-4101 (cellulaire)
Bruno-serge.boucher@fccq.ca